



Regione Lombardia

**Fondation ISMU
Metro Med 2003
Le rôle de la Région Lombarde en Méditerranée**

Milan, 10 décembre 2003

Roberto Formigoni
Président de la Région Lombarde

Messieurs les Ambassadeurs, Messieurs les Ministres,

Je suis particulièrement heureux de vous souhaiter la bienvenue au nom de la Région Lombarde. C'est un honneur pour elle que d'accueillir tant d'illustres personnalités réunies ici pour célébrer le Projet Metro Med. **La Lombardie mérite l'honneur qui lui est fait en cette occasion de travail d'envergure internationale.** Depuis longtemps, elle s'est engagée - grâce notamment aux possibilités qui lui sont offertes par la législation nationale en vigueur - dans **une politique méditerranéenne active** qui utilise les **instruments représentés par la coopération** décentralisée, les mesures **d'incitation à l'égard des entreprises**, les **protocoles de collaboration** et d'entente avec les organismes de gouvernement du territoire des pays méditerranéens. Notre expérience a renforcé en nous une double conviction. D'une part, **le partenariat euro-méditerranéen doit mettre en place une politique stratégique de l'Union européenne.** De l'autre, la coopération entre les deux rives de cette mer doit tendre à devenir un **partenariat entre deux**

grandes entités intégrées. La politique de la Région Lombarde dans le bassin méditerranéen n'est pas une politique qui est une fin en soi et qui se limite à alimenter de simples opportunités d'échange commercial. C'est une politique vue et conçue comme une **cheville fonctionnelle de la politique plus ample que sont la politique nationale et la politique européenne** à l'égard de la région méditerranéenne. Je commencerai donc par illustrer le sens d'une politique régionale vis-à-vis de la Méditerranée dans le contexte de la politique plus ample de l'Union européenne.

LES RÉGIONS ET LE PARTENARIAT EURO-MÉDITERRANÉEN

C'est du succès d'une politique de partenariat euro-méditerranéen que dépend le succès même de la politique d'intégration européenne. Il servirait peu à l'Europe de renforcer son union économique et politique si, parallèlement, elle ne réussait pas à construire un rapport de coopération stable fondé sur des intérêts réciproques solides avec les pays de la Méditerranée méridionale et orientale. Dès le début, le projet de l'Union européenne a eu pour motivation fondamentale de garantir la paix aux peuples à travers la diffusion de la prospérité et des institutions démocratiques. Ce programme a abouti à l'intérieur de l'Europe, mais dans un monde globalisé où les conflits, tout comme les ententes, se répercutent bien au-delà des frontières nationales, le succès européen ne pourra résister et se poursuivre qu'à la condition d'être étendu aux voisins de l'Europe. L'intégration européenne ne suffit pas en soi à exorciser la menace d'une déstabilisation globale fruit du terrorisme, des conflits non résolus au Moyen Orient, des flux migratoires incontrôlés provenant des pays de la Méditerranée, des tensions provoquées par des taux de croissance économique bas et par l'affaiblissement des politiques sociales. Seul un partenariat stratégique ayant pour objectif à long terme la prospérité, la démocratie, la promotion et la défense des droits humains peut garantir une paix durable.

Pour réussir, ce partenariat a également besoin que le processus d'intégration européenne s'accompagne d'un processus d'intégration régionale

des pays qui ne font pas partie - et qui ne feront pas partie à court terme - de l'Union européenne. Sans une unité et une entente politiques plus grandes entre les pays de la rive sud de la Méditerranée, le partenariat euro-méditerranéen ne sera jamais un rapport entre égaux et ne sera pas davantage un modèle de coopération entre voisins. Les logiques particularistes finiraient par l'emporter.

À ces deux convictions s'en ajoute une troisième. Pour que les politiques de voisinage de l'Ue réussissent, pour que le partenariat euro-méditerranéen croisse en intensité, **il est nécessaire que les États nationaux et l'Union valorisent le rôle des collectivités territoriales**, plus que jamais alors que l'Union s'élargit et que des pays partenaires y entrent alors que d'autres en sont exclus. Cette évolution est dans la logique même des choses, du fait que l'Union européenne est une union politique et non pas tout simplement une union économique. Il est naturel que les pays politiquement plus proches, plus similaires y soient admis alors que d'autres restent en liste d'attente ou maintiennent plus simplement une position d'interlocuteurs. Le problème se pose lorsque le décalage des avantages économiques dérivant du rapport avec l'Europe devient disproportionné. En termes de ressources, un pays de la proximité "gagne" de son rapport avec l'Europe dix fois moins qu'un pays de l'élargissement. Ce décalage est excessif, ses retombées politiques sont néfastes et la Lombardie - tout comme d'autres Régions italiennes - se prononce en faveur de sa réduction.

Une première démarche pour affronter ce problème consiste très certainement en **l'institution d'un nouvel instrument Ue pour les politiques de proximité** unifiant et absorbant les nombreux programmes qui existent à l'heure actuelle (Interreg, Meda, Tacis, Phare, Cards, etc.). La Commission européenne est par ailleurs la première à proposer d'apporter des ajustements mineurs à la gestion actuelle des instruments financiers pour la coopération d'ici l'an 2006, et de créer un nouvel instrument d'intervention, plus unitaire, d'une envergure plus large, y compris sur le plan géographique, à partir de 2007. Nous sommes résolument favorables à l'institution d'un nouvel instrument d'intervention doté de ces caractéristiques, bien

que nous soyons de l'avis qu'il faille accélérer les temps. Grâce à ce nouvel instrument, l'accès des Régions aux ressources communautaires se verrait généralisé alors qu'il a été limité jusqu'ici aux seuls fonds d'Interreg ou peu s'en faut. Il s'agirait là d'un développement précieux. Pas parce que les Régions seraient "affamées" de fonds Ue, mais parce qu'il **est dans l'intérêt de l'Europe que la politique de proximité compte parmi ses acteurs les organismes de gouvernement du territoire**, des organismes qui ont, ces dernières années donné vie à des formes de coopération intéressantes et efficaces justement parce qu'elles ne se limitaient pas au contexte macroéconomique et qu'elles valorisaient des intérêts et des ressources liés à des caractéristiques territoriales et à la réalité représentée par la proximité. L'ensemble de ces expériences porte le nom de "**partenariat territorial**", et indique les rapports de coopération - entre les acteurs économiques, institutionnels et les acteurs de toute la société civile - qui s'instaurent entre la réalité territoriale d'un pays Ue et la réalité territoriale d'un pays non Ue. Caractéristique essentielle du partenariat territorial : la **flexibilité**. Il peut y participer différents niveaux de gouvernement (gouvernement central, organismes de gouvernement du territoire, collectivités locales), réunis et légitimés par la représentation d'intérêts et de dynamiques identifiés sur un territoire déterminé et caractérisés par des relations spéciales entre intérieur et extérieur de l'Ue. Il peut arriver - cela a été le cas de la Région Lombarde - de signer des accords engageant un organisme de gouvernement du territoire comme la Région Lombarde et un organisme de gouvernement national. Il est fréquent que nos rapports avec des pays de la rive sud de la Méditerranée comme par exemple l'Algérie, la Tunisie et la Libye reposent non seulement sur des organismes sub-nationaux mais également sur des acteurs ministériels et donc nationaux.

En qualité de Président de la Région italienne la plus active sur le plan des échanges commerciaux et financiers avec les pays de la Méditerranée, je tiens à souligner une fois encore l'urgence de la **création d'une grande Banque Euroméditerranéenne multilatérale**, l'un des projets-clé du processus de Barcelone. Les fonds et les programmes financés par l'Union sont importants, mais les fonds gérés selon les systèmes de crédit traditionnels demeurent indispensables. Alors que les pays de l'Est, y compris les Balkans, ne peuvent se plaindre à cet égard, étant donné la forte implication de la Banque européenne pour les investissements (Bei) et de la Berd (Banque européenne pour la reconstruction et le développement), longtemps, en revanche, un grand vide a correspondu aux exigences de crédits des pays méditerranéens. Les choses ont changé il y a un an et demi avec la création du Femip à la Bei. Cette initiative a rapidement réussi à dégager des sommes importantes pour des projets qui ont connu une vaste adhésion ; grâce aussi à l'institution d'un organisme interne de consultation composé, entre autre, de représentants des pays méditerranéens. Le principe selon lequel ces pays ne sont pas, pour des raisons politico-institutionnelles et économiques, en mesure d'absorber des parts significatives de capitaux a été démenti. Le moment est venu de passer à d'autres étapes, tout d'abord en faisant du Femip une véritable filiale de la Bei et, en un second temps, en créant une nouvelle grande banque internationale multilatérale, la Banque Euroméditerranéenne prévue par le programme de Barcelone.

Pour atteindre ces buts, il est important que les **Régions participent à la création des actes communautaires**. En tant que Collectivités régionales, nous nous réjouissons que l'art. 5 de la loi 131/2003, la « loi La Loggia », mette en œuvre ce qui est prévu par la réforme du Titre V de la Constitution, à savoir la participation des gouvernements territoriaux aux décisions visant à la formation des actes communautaires. Le premier pas pour la réalisation de cet objectif est, comme le prévoit la loi, la mise en œuvre d'un accord général de coopération État-Régions, qui devrait établir les modalités de participation des Régions aux processus décisionnels communautaires. Il est important que les Régions participent à des organes

institutionnels, à des groupes de travail et à des comités de l'Ue, mais il est tout aussi important que la position italienne soit compacte. Une confrontation et une coordination entre les Régions et l'État sont, de ce fait, nécessaires.

LE RÔLE DE LA RÉGION LOMBARDE EN MÉDITERRANÉE

Quel est alors le rôle spécifique qu'une région telle que la Lombardie peut jouer et qu'elle joue d'ores et déjà ? Nous sommes tous conscients que les pays méditerranéens ont besoin, pour surmonter leurs difficultés économiques, politiques et internationales, de renforcer leur autonomie et les capacités de leurs sociétés civiles. Un tel objectif ne peut être atteint uniquement à travers la coopération entre états et organismes multilatéraux. Il est **fondamental que les sociétés civiles les plus évoluées des pays de l'UE établissent un rapport direct – sur les plans économique, culturel, scientifique et de la communication – avec la société civile naissante des pays méditerranéens. Les Collectivités régionales sont donc, en leur qualité d'institutions publiques de proximité par excellence quant aux réalités de la société civile, un sujet incontournable à cet égard.** La Région Lombarde, notamment, (il s'agit de la région italienne à la première place dans les échanges commerciaux avec les pays méditerranéens : **son commerce est à hauteur de 23% des échanges nationaux avec ces pays** et la ville de Milan à elle seule, la capitale lombarde, représente 10% de ce marché) est l'un des premiers sujets dans le classement en Europe pour concrétiser la rencontre dont nous parlons. Le développement économique et le bien-être social de la Lombardie sont en grande partie le produit de son tissu socio-économique particulier, formé de dizaines de milliers de **Petites et Moyennes Entreprises (PME), l'expression d'un véritable capitalisme social** ; un capitalisme social qui de toujours conjugue concurrence et solidarité. **Les Gouvernements régionaux lombards, que je préside depuis 1995, ont toujours souhaité associer la société civile lombarde, et plus précisément ses PME, aux rapports internationaux** que nous continuons de développer. Nous avons, notamment, toujours eu soin d'associer des représentants dynamiques du

monde de l'entreprise lombarde à nos missions institutionnelles à l'étranger dont certaines se sont déroulées **dans des pays de premier ordre en Méditerranée, tels que la Tunisie et la Libye.** La loi italienne autorise les Collectivités territoriales à agir sur un plan international, surtout dans le cadre de la coopération économique, reconnaissant que cela est dans l'intérêt de l'économie italienne. C'est sans aucun doute dans l'intérêt de l'économie italienne et lombarde de faire en sorte que le système des PME lombardes soient en mesure de faire face au défi de la mondialisation économique. Mais c'est également dans l'intérêt des pays en voie de développement avec lesquels nous entrons en contact et en affaires. Le **modèle des PME et des secteurs industriels (zones territoriales où opèrent des entreprises de la même branche en coordination)** que nous proposons et offrons à nos interlocuteurs lors de nos missions internationales est un modèle qui convient également à la croissance des pays en voie de développement. C'est pourquoi, en tant que Région Lombarde, nous estimons pouvoir offrir une contribution particulière au processus de coopération euro-méditerranéenne.

LA GESTION DES FLUX MIGRATOIRES

Dans le contexte des rapports euro-méditerranéens, la question des flux migratoires, qui sera tout particulièrement approfondie durant ces trois jours de travaux, est cruciale. Les **migrations d'une rive à l'autre de la Méditerranée représentent une nécessité d'ordre économique qui risque de se traduire en un cauchemar social.** De nombreux ressortissants des pays méditerranéens ont besoin du travail migrant pour donner de meilleures perspectives de vie à eux-même et à leur famille et, parallèlement, les entreprises et les secteurs économiques de l'Union Européenne ont besoin d'eux, étant à court de main-d'œuvre. Cet intérêt réciproque risque, cependant, de se traduire par une situation conflictuelle, étant donné que, la plupart du temps, nous sommes en présence d'immigration clandestine. L'immigration clandestine favorise les intérêts de la criminalité organisée, crée des problèmes d'ordre public et rend précaires les conditions de cohabitation entre les

groupes de populations d'origines variées, tant dans les pays méditerranéens que dans les pays de destination. Afin que le travail migrant donne une réponse effective aux intérêts réciproques, **il est indispensable d'organiser des flux migratoires contrôlés et légaux.** Cela demande, au-delà des mesures de sécurité publique qui n'appartiennent pas à la région, deux choix de politique migratoire qui aujourd'hui est quelque peu négligée par les législations en vigueur et par les pratiques dominantes : **une meilleure formation des candidats à l'émigration, tant dans leur pays avant le départ qu'ensuite dans le pays de destination ; un rôle central des collectivités de gouvernement territorial des pays d'accueil dans la gestion des flux.**

La Lombardie évolue dans cette optique. Nous avons lancé des projets de coopération décentralisée et des actions de politique industrielle dans le but d'améliorer la qualité du travail migrant et d'offrir une meilleure insertion à ces travailleurs. Grâce à la **convention que nous avons conclue avec les gouverneurs de Gafsa et de Kasserine en Tunisie** en 2001, nous avons pu organiser sur place des cours de formation pour les Tunisiens candidats à l'émigration en Lombardie. Dans le cadre de la Convention Artisanat 2002 – initiatives directes en partie, puis approbation, entre autre, du « **Projet expérimental pour l'insertion des travailleurs non-communautaires dans les entreprises artisanales** ».

C'est l'Agence Régionale pou l'Emploi qui a mis au point ce projet, grâce à un cofinancement de 100.000,00 Euros.

Le but de ce programme est de définir et d'expérimenter un modèle d'insertion de la main d'œuvre étrangère dans les entreprises artisanales dans l'optique d'un processus gouverné et contrôlé des flux migratoires, visant à une intégration optimale de l'emploi, à une intégration sociale et de logement des migrants, dans le respect des compatibilités sociales et économiques du territoire lombard.

Quant à la mise en œuvre, la phase concernant la création de la banque de données est totalement achevée, ainsi que l'enregistrement de 180 travailleurs

tunisiens potentiels, ayant été formés en Tunisie ; cette banque de données comprend leur curriculum technico-professionnel et un documentaire les concernant.

De plus, **la Région Lombarde, comme les autres Régions italiennes, insiste pour que l'on revoie le système actuel des quotas annuels et que l'on favorise un système fondé sur les besoins indiqués par les réalités territoriales.** Le ministère de la Santé fait preuve d'une collaboration encourageante à cet égard. Merci.